

n°1

Janvier 2022

LES INFOS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES

Mieux comprendre le fonctionnement de votre Communauté de communes

Zoom sur...

Le budget

La Communauté de communes

Les instances communautaires

Dossier

Les élus vous racontent leurs missions

Rétrospective

Toutes nos actualités de 2021

Petites annonces

Voie douce à Saint-Paul-Le-Jeune © Office de Tourisme Cévennes d'Avèze



PAYS DES VANS
EN CÉVENNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - accueil@cdc-vansencevennes.fr - 04 75 37 41 22

LES ASSIONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBONAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSC - MONTSSELGUES
ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS

En ce début d'année, vous recevez le premier numéro du bulletin d'information de la Communauté de communes de la nouvelle mandature.

Élu président depuis un peu plus de 18 mois, je suis entouré :

- d'une équipe de 9 vice-présidents qui compose l'exécutif ; elle se réunit tous les lundis (chaque vice-président anime une commission dans ses domaines de compétences, composée des représentants des 15 communes membres)
- d'un bureau élargi, composé de tous les maires du territoire qui se réunit environ une fois par mois.
- du conseil communautaire, composé de 31 membres qui se réunissent tous les deux mois en moyenne.

L'une de mes priorités, en tant que Président, était de mettre en place une véritable communication avec tous les supports à notre disposition : sur les réseaux sociaux (Facebook et Illiwap), via un site internet (en cours d'élaboration) et, bien sûr, grâce au bulletin d'information à destination de tous les habitants du territoire que vous tenez entre vos mains.

Avec mon équipe, nous souhaitons élaborer un projet de territoire qui soit partagé et défini par tous. Notre objectif est de construire une dynamique collective pour les prochaines années afin de définir le projet de l'intercommunalité, d'afficher de nouvelles ambitions et de coordonner nos actions avec les communes de façon à servir au mieux tous les habitants. Il est important pour moi d'y associer tous les élus, les agents de la collectivité et les secrétaires de Mairie. Je souhaite également vous donner la parole dans les prochaines semaines, lors d'ateliers participatifs qui seront mis en place prochainement. J'ai déjà rencontré les conseillers municipaux des communes pour écouter leur perception et leurs attentes.

Mon ambition est de rendre nos actions les plus transparentes possibles. Nous œuvrons déjà dans différents domaines ; des services à la population (gestion de la crèche et de France Services, de l'action sociale, de la santé ou encore de la lecture publique) en passant par la réalisation d'équipements structurants comme la voie douce ou l'entretien des chemins de randonnée... quelques exemples parmi beaucoup d'autres !

Enfin je souhaite poursuivre le développement économique de notre territoire, la zone d'activités des Avelas sur la commune de Banne étant déjà bien remplie, nous travaillons à installer la zone d'activités de Balagère sur les communes de Chambonas et des Vans pour permettre l'installation de nouvelles entreprises.

Je vous laisse le soin de lire attentivement nos actions à travers les mots des vice-présidents qui vous présentent leur travail dans chacune de leur délégation.

Je tiens à remercier tous les élus et le personnel, pour leur travail au quotidien, leur dévouement et leur investissement au sein de la collectivité à votre service.

Joël Fournier, Président



© CdC Pays des Vans en Cevennes

Sommaire

page 3 | Le budget

page 4 | La Communauté de communes
- Les communes membres
- Les compétences et les pôles de services

page 6 | Les instances communautaires
- Comment ça marche ?
- Les élus

page 7 | Les vice-présidents vous racontent leurs missions

page 13 | Rétrospective : toutes nos actualités de 2021

page 27 | Les petites annonces

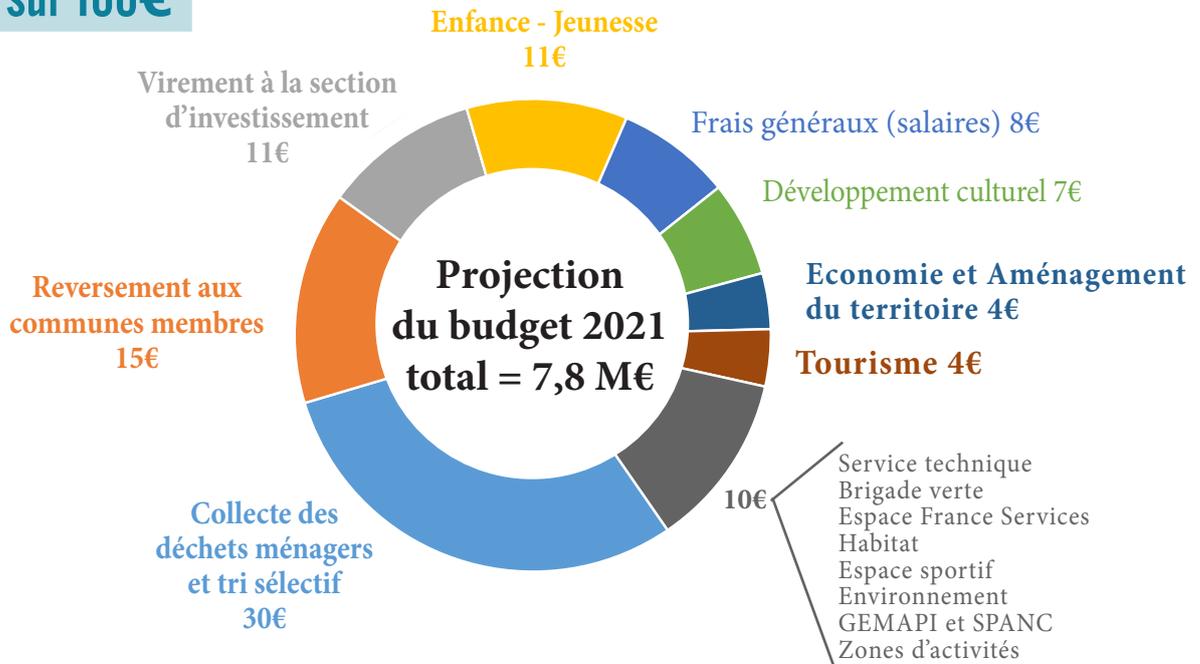
LE BUDGET

Vous trouverez ci-dessous le budget estimatif du fonctionnement en recettes et en dépenses sur l'année 2021 ainsi que les investissements, simplifiés en pourcentage, de la Communauté de communes.

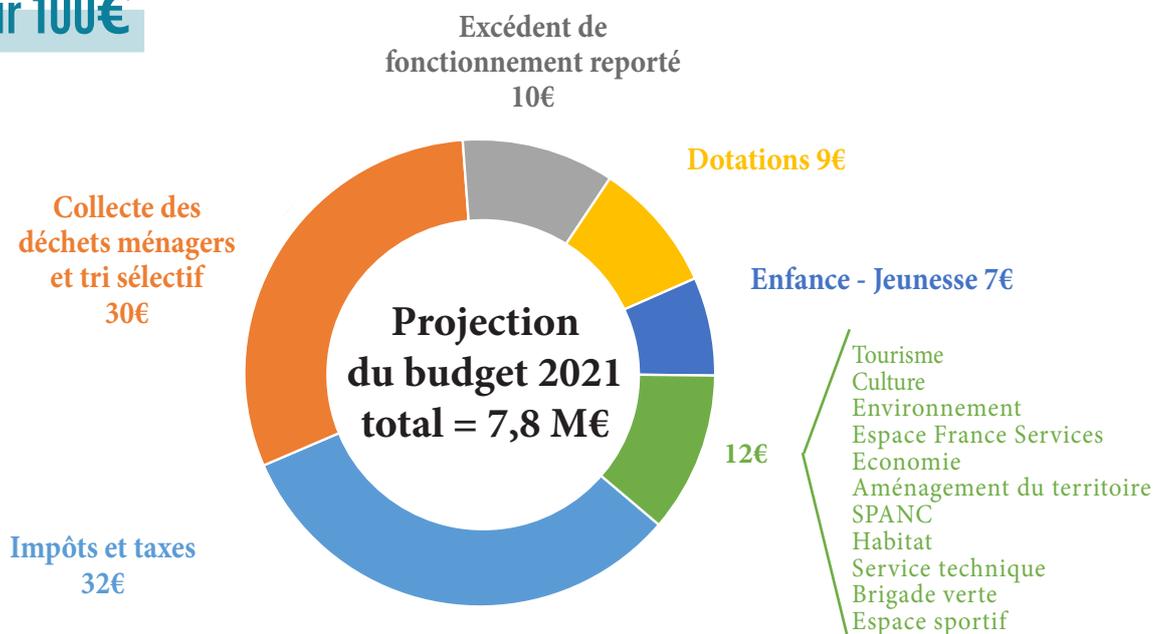
Le *budget prévisionnel de fonctionnement* a été voté en début d'année 2021 d'un montant de 7 817 092€ équilibré en dépenses et en recettes et est une simple estimation. Le budget réalisé de l'année 2021 effectif ainsi que le budget prévisionnel 2022 vous seront communiqués en avril 2022.

LE FONCTIONNEMENT

Dépenses sur 100€



Recettes sur 100€



NOS INVESTISSEMENTS

Les investissements comprennent tout bien dit « durable », c'est-à-dire des biens amortissables dans le temps. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 789 085 €.

Les recettes correspondent :

- au virement de la section de fonctionnement
- le fonds de compensation de TVA
- les recettes de l'État, du Département de l'Ardèche, de Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les dépenses comprennent :

- le remboursement du capital des emprunts
- le renouvellement du matériel dont les ordinateurs et le matériel pour les services
- le site internet
- l'acquisition de bacs pour les déchets
- l'acquisition d'un camion benne
- les fonds de concours accordés aux communes dans le cadre de leurs projets communaux, économiques ou l'aménagement de points de regroupement des déchets
- les travaux de prolongement de la voie douce pour une connexion au Gard
- les aides économiques
- les aides dans le cadre de l'amélioration de l'habitat



Siège de la Communauté de communes
© CdC Pays des Vans en Cévennes



Couloir du siège de la Communauté de communes
© CdC Pays des Vans en Cévennes

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE TERRITOIRE

330 km²

9 490 habitants
(En date du 1er janvier 2021)

15 communes
membres

31 conseillers
communautaires

69 salariés
(En date du 15 décembre 2021)



© Centre de loisirs



Bâtiment de la Brigade verte
© CdC Pays des Vans en Cévennes



4 Bâtiment du service de collecte
© CdC Pays des Vans en Cévennes

LE SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ
SE TROUVE ICI !



Espace sportif intercommunal © CdC Pays des Vans en Cévennes

LES COMPÉTENCES ET LES PÔLES DE SERVICES

La Communauté de communes comprend **15 communes membres** (voir carte page précédente). Son objectif est de rassembler ses communes membres autour de projets communs, de diminuer les frais engendrés et de développer un territoire uni.

Par délibération lors de conseils municipaux, les communes membres ont transféré à la Communauté de communes **17 compétences**, c'est-à-dire des domaines où elle peut légalement intervenir. Ces compétences sont assurées par **4 pôles** composés de **69 salariés** qui oeuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de l'intercommunalité.

LES PÔLES

- **Environnement et Technique**
(Natura 2000, Espace naturels protégés, déchets ménagers, Brigade verte, Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)...)
- **Culture**
(Patrimoine, Lecture publique, École de musique intercommunale, Éducation Artistique et Culturelle)
- **Action sociale**
(Enfance Jeunesse, santé, France Services..)
- **Aménagement du territoire**
(Habitat, Transition énergétique et écologique, tourisme...)



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace** (SCoT, PNR)
- **Développement économique**
(Zones d'activités industrielles, promotion du tourisme, emploi avec la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale...)
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI)
- **Gens du voyage**
- **Déchets ménagers** (collecte et traitement, SICTOBA)

AUTRES COMPÉTENCES

- **Missions hors GEMAPI**
(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- **Sites Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles**
- **Développement culturel**
(Lecture publique, Patrimoine, École de Musique Intercommunale (EMI), Education Artistique et Culturelle (EAC))
- **Voies douces d'intérêt communautaire**
- **Assainissement non collectif** (SPANC)
- **Énergies renouvelables d'intérêt communautaire**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
(P.L.H, O.P.A.H, rénovation de l'habitat)

- **Politique de la ville**
(Diagnostic du territoire, animation et coordination dispositifs d'insertion économique et sociale, contrat local de santé, soutien association...)
- **Voirie d'intérêt communautaire**
- **Développement et aménagements sportifs d'intérêt communautaire**
(Espace sportif et culturel intercommunal aux Vans, sentiers de randonnée...)
- **Action sociale**
(Enfance, Jeunesse, pôle santé pluridisciplinaire, accueil des réfugiés et migrants, maison d'accueil des sans domicile fixe aux Vans...)
- **Création, aménagement et gestion de l'espace France Services** (anciennement MSAP)





Conseil communautaire du 25 février 2021 © CdC Pays des Vans en Cévennes

— LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES —

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le conseil communautaire

Il est composé du Président, des Vice-Présidents et des **conseillers communautaires** (voir p.7). Il se réunit au moins 1 fois par mois. Les conseillers communautaires délibèrent et se prononcent sur l'ensemble des questions posées à l'ordre du jour.

Les conseillers communautaires sont issus des membres des conseils municipaux.

Le bureau élargi

Il est composé du bureau exécutif (Président et Vice-Présidents) et de tous les **maires** des 15 communes membres. Il se réunit une à deux fois par mois. Les membres se réunissent pour travailler sur l'ensemble des thématiques de la Communauté de communes et délibèrent sur une partie des attributions données par le conseil communautaire.

Le bureau exécutif

Il comprend le Président et les Vice-Présidents désignés en conseil communautaire dont le nombre est fixé par délibération dans les limites du Code Général des Collectivités Territoriales. Il se réunit chaque semaine.

Le Président

Il est élu lors de la séance d'installation du conseil communautaire. **Joël Fournier** a été élu le 15 juillet 2020. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, il met en oeuvre les décisions avec le soutien des Vice-Présidents.

Les Vice-Présidents

Ils sont désignés par le conseil communautaire. Chacun d'eux est chargé de mettre en oeuvre un certain nombre de compétences pour lesquelles ils sont désignés. (voir les missions des Vice-Présidents dès la page 8)

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Communes	Titulaires et Suppléants
Les Assions	Emmanuel LEGRAS Pierre THIBON
Banne	Jean-Marie LAGANIER Serge ALLAVENA
Beaulieu	Jean-François BORIE Jean-Paul ROGIER
Berrias-et-Casteljau	Robert BALMELLE Bernard ROUVEYROL
Chambonas	Bérengère BASTIDE Françoise LASSALAZ
Gravières	Monique DOLADILLE Fabien PELLET
Malbosc	Christian MANIFACIER Michel RISSE (<i>suppléant</i>)
Malarce-sur-la-Thines	Delphine FEUILLADE Jean BYKENS (<i>suppléant</i>)
Montselgues	Joël FOURNIER Philippe AYGLON (<i>suppléant</i>)
St-André-de-Cruzières	Jean-Manuel GARRIDO Lionnel ROBERT
Ste-Marguerite-Lafigère	Daniel NOEL Jeanine CELLIER (<i>suppléante</i>)
St-Paul-le-Jeune	Thierry BRUYERE-ISNARD Catherine CHALVET
St-Pierre-St-Jean	Bruno ROCHE Sylvette PANSIER (<i>suppléante</i>)
Les Saïelles	Georgette DESCHANELS Jean-Jacques ARAKELIAN
Les Vans	Jean-Marc MICHEL Franck BONNET Cathy ESCHALIER Sébastien GADILHE Gérard GSEGNER Jean-Paul MANIFACIER Christiane RAYNARD Françoise RIEU-FROMENTIN

31 titulaires*
5 suppléants**

* Tous les Vice-Présidents
sont titulaires.

** Les suppléants sont présents
aux conseils communautaires
uniquement si le titulaire
de la commune concernée
ne peut être présent. Seules
les communes ayant un seul
délégué titulaire désigne un
délégué suppléant.

LES VICE-PRÉSIDENTS

vous racontent...

Les Vice-Présidents élus par le conseil communautaire sont chargés de mettre en œuvre un certain nombre de compétences pour lesquelles ils sont désignés. Pour ce premier bulletin d'information, nous les avons invités à prendre la parole afin de vous présenter leurs missions en tant qu'élus au sein de l'intercommunalité.



Thierry BRUYÈRE-ISNARD

1er vice président en charge de la communication, la transition énergétique, l'économie, l'économie sociale et solidaire, les énergies renouvelables et la mobilité
Maire de Saint-Paul-Le-Jeune

Nous avons depuis juin 2020 ouvert de nombreux chantiers. Parmi eux :

- **La communication**

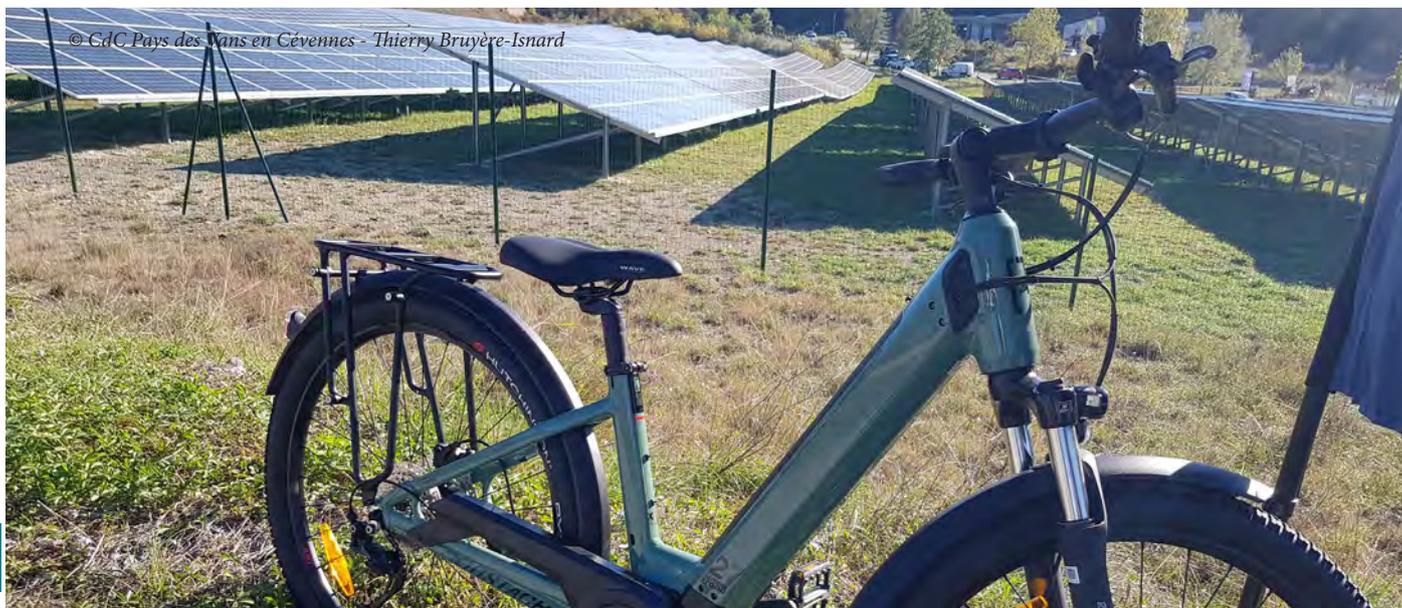
Mieux communiquer avec les habitants, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé. Une page Facebook a été créée ainsi qu'une page Illiwap (une application moins connue mais extrêmement simple à utiliser, qui informe en temps réel les utilisateurs). Nous travaillons à l'élaboration de la maquette du nouveau site internet qui devrait voir le jour en début d'année 2022.

Atelier TEPOS - 18 mars 2021 © CdC Pays des Vans en Cévennes - Thierry Bruyère-Isnard



- **La transition énergétique et écologique**

Se fixer des objectifs de réduction des dépenses énergétiques et une augmentation de production d'énergies renouvelables sur notre territoire. Nous avons postulé, puis été reconnu comme Territoire à Énergie Positive (TEPOS) et nous porterons cette politique pour les 3 Communautés de communes du Sud Ardèche. Un chargé de mission animera et mettra en œuvre sur ces territoires les actions de politique publique que nous avons définies. L'inauguration du parc photovoltaïque des Avelas sur la commune de Banne en est un bel exemple (*voir p.23 pour en savoir plus*). Mais nous devons aller encore plus loin en incitant et en accompagnant les collectivités et les habitants du territoire à devenir les propres acteurs de cette transition énergétique qui s'impose face au dérèglement climatique. L'amélioration de l'habitat, la sobriété énergétique et la précarité énergétique sont des enjeux fondamentaux des années à venir.



© CdC Pays des Vans en Cévennes - Thierry Bruyère-Isnard



Bérengère BASTIDE

**2ème vice-présidente en charge des finances et de la santé
Maire de Chambonas**

- **Les actions Santé**

La santé, cela recouvre bien entendu les soins médicaux, mais c'est aussi tout ce qui va contribuer à la préserver : l'accès facilité au suivi médical, à la prévention et au dépistage, la qualité des logements, de l'alimentation, de l'environnement, l'accès aux droits et aux services, la lutte contre la précarité, contre l'isolement, l'accompagnement social, l'éducation, la pratique d'activités physiques, etc... C'est donc l'affaire de tous, professionnels et acteurs de la santé bien sûr, mais aussi de nombreuses associations, enseignants et éducateurs, organismes publics, etc... et des élus locaux. C'est pourquoi les élus communautaires ont inscrit, dès l'origine de la Communauté, des actions directes pour la santé des habitants.

- **La maison de santé pluridisciplinaire**

C'est d'abord la station médicale (maison de santé pluridisciplinaire) qui a été au centre des actions communautaires. Après l'étage qui a accueilli les médecins, c'est le rez-de-chaussée qui a été aménagé pour recevoir d'autres professionnels de santé : kinés et infirmiers notamment.

Le bâtiment, situé au cœur des Vans, et datant de 2010, a montré tout son intérêt comme lieu d'exercice pluridisciplinaire : cabinet de médecins, kinés, infirmiers, et récemment gynécologue, avec un espace de soins. Ce bâtiment public ayant reçu des aides financières, la Communauté a pu fixer des montants de loyer modéré, 350€ par cabinet médical à l'étage et 175€ par bureau au rez-de-chaussée, avec des espaces communs sans loyer. Des améliorations seront prochainement apportées, en matière d'isolation thermique notamment, permettant de continuer à faciliter l'accès aux soins et l'installation de professionnels de santé.

- **Le Contrat Local de Santé**

C'est aussi l'engagement des élus communautaires dans un Contrat Local de Santé, avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de nombreux partenaires. Ce Contrat met en place des actions locales de prévention sociale, éducative et sanitaire pour contribuer au bien-être des habitants, en particulier auprès de ceux en situation de précarité. Il a été signé fin 2021.

- **La suite ?**

C'est l'écriture du projet de territoire qui va nous guider, afin de travailler avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), rassemblant les médecins, l'ensemble des professionnels et acteurs de santé et l'hôpital local, sur une offre de soins au plus proche des habitants, (télémédecine ? consultations sur les petites communes ? consultations de spécialistes ?...)

Des objectifs à court terme :

- Améliorer et adapter la station médicale existante à l'évolution des pratiques et aux besoins actuels en complémentarité du futur projet de maison de santé, à l'ancien hôpital (*voir p.20*).
- Faciliter et coordonner les actions d'éducation à la santé, de sensibilisation, d'ateliers pédagogiques, de journées thématiques etc.



Delphine FEUILLADE

**3ème vice présidente en charge du développement culturel
Maire de Malarce-sur-la-Thines**

En tant que vice-présidente en charge des services culturels de la Communauté de communes, à savoir – la Médiathèque Intercommunale et le Réseau de lecture Publique, l'Education Artistique et Culturelle (EAC), le service Patrimoine et l'Ecole de Musique Intercommunale (*voir p.14 à p.16 pour en savoir plus*) – ma mission est d'accompagner ces services dans leurs projets et d'être attentive à leur fonctionnement. Il est indispensable que je rencontre tous nos partenaires (ceux qui sont financeurs comme le Département, l'État etc... et les autres : les bibliothèques, les associations ou encore les entreprises culturelles).



*Atelier de sérigraphie à l'école
© CdC Pays des Vans en Cévennes*

- **Solidifier les liens autour de la culture**

Mon rôle est de coordonner avec le responsable du pôle Développement culturel, les différents services culturels ainsi que leurs relations avec les autres pôles de la Communauté. Il est indispensable de faire le lien avec les élus de l'exécutif, les 15 maires au sein du bureau élargi et in fine auprès des membres du conseil communautaire.

C'est pourquoi une commission culture existe avec des élus très actifs et motivés en son sein - 10 communes sur 15 y sont représentées, nous restons toujours ouverts aux 5 dernières communes qui souhaiteraient nous rejoindre - son rôle est très important car nous parlons des futurs projets culturels et patrimoniaux qui seront votés en conseil communautaire, nous supervisons les demandes de subventions, les différentes conventions, et pour 2022 l'élaboration de la part « Culture » du projet de territoire.



Daniel NOEL
4ème vice-président en charge
de l'environnement et de l'agriculture
Maire de Ste-Marguerite-Lafigère

En tant que vice-président, je suis principalement en charge des volets Environnement et Agriculture. Au quotidien, ces deux thématiques se retrouvent parfois en opposition, à mon sens, il est nécessaire de les aborder de manière complémentaire.

- **L'environnement**

Le Pays des Vans en Cévennes est un territoire riche en milieux naturels remarquables. Depuis sa création, l'intercommunalité a fait le choix de préserver et de valoriser ce patrimoine en s'engageant comme gestionnaire des sites Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles présents sur son territoire. Riche également d'un important réseau de sentiers de randonnée, notre Communauté de communes est une des dernières à posséder une Brigade verte (voir p.13). Elle assure en lien avec chacune des communes, l'entretien et le balisage de plus de 600 kms de linéaire de chemins.



Christiane RAYNARD
5ème vice-présidente en charge des actions sociales
Adjointe des Vans

Ma délégation s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire : du petit enfant aux adolescents, aux familles du territoire, et à ceux qui ont besoin d'un appui dans leurs démarches administratives à travers notre nouvelle structure France services (anciennement MSAP) (voir p.17).

- **La Petite enfance**

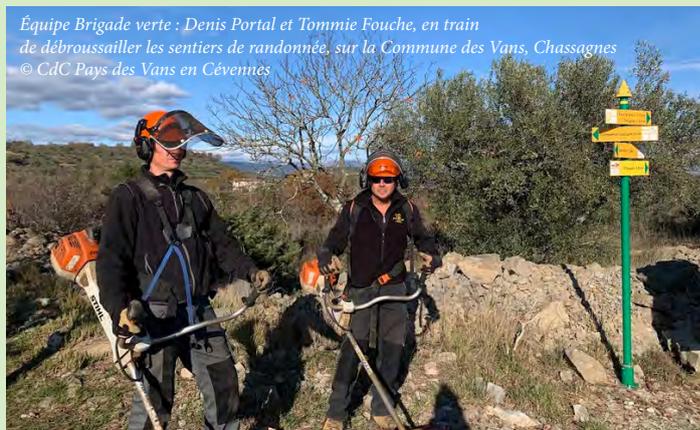
Dans le domaine de la petite enfance, la collectivité gère la crèche « Les Poussins » située aux Vans. Les places y sont attribuées par l'intermédiaire du guichet unique, animé par le Relais Petite Enfance, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie. Chaque trimestre, au cours d'une commission d'admission, sur présentation de dossiers anonymes et selon des critères précis, des places dans les trois crèches (Les Vans, Rosières et Valgorge) sont attribuées. Pour des situations exceptionnelles, des accueils d'urgence peuvent être organisés.

- **L'agriculture**

L'agriculture reste généralement le parent pauvre des actions économiques portées par les collectivités. Avec les défis qui l'attendent, elle a nécessairement besoin d'être mieux soutenue. Aujourd'hui, les partenariats avec le Département, la Chambre d'Agriculture et le Parc des Monts d'Ardèche, nous permettent de travailler collectivement sur plusieurs thèmes comme la protection des terres agricoles, les impacts du changement climatique ou la rénovation de la châtaigneraie.

- **Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Conjointement avec nos deux Communautés de communes voisines, le Pays Beaume-Drobie et les Gorges de l'Ardèche, nous lançons cette année un Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'idée est de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs de l'économie agricole et alimentaire ainsi que les consommateurs pour tendre vers plus d'autonomie alimentaire en Basse Ardèche (voir p.23).



Équipe Brigade verte : Denis Portal et Tommie Fouche, en train de débroussailler les sentiers de randonnée, sur la Commune des Vans, Chassagnes
© CdC Pays des Vans en Cévennes

- **L'Enfance**

Concernant l'enfance, deux centres de loisirs accueillent les enfants : le centre de Loisirs intercommunal « Les Balladins », situé à St-Paul-le-Jeune et celui du centre socio-culturel « Revivre », associatif, aux Vans. Le premier est géré directement par la collectivité, le deuxième par l'association. De nombreux projets sont menés conjointement.

- **La famille**

La Communauté de communes soutient également ses partenaires pour une action au plus près des familles : avec le secteur famille du centre socio-culturel ou Lieu d'accueil Enfant / Parents organisé par l'association l'Îlot Z'enfants.

- **Les jeunes**

La mise en place d'une politique en direction des jeunes est également un axe fort. Cela se réalise essentiellement à travers le soutien apporté au secteur jeunesse du Centre socio-culturel « Revivre », mais également directement, avec le financement du Bafa pour les jeunes du territoire, par exemple. Cette année, un premier module de SkatePark a été réalisé dans un espace public de la commune de Chambonas, travail mené à bien par les jeunes accompagnés par le collectif BIVOUAC et des constructeurs. Ce projet a pu voir le jour grâce aux appels à projets européens LEADER et départementaux AJIR (voir p.18).

- **Les habitants**

Enfin, pour tous les habitants, la MSAP est devenue France Services en fin d'année 2021. Des locaux spécifiques et un deuxième agent sont venus renforcer ce service de la collectivité.



Jean-François BORIE
6ème vice-président en charge du SPANC
et Vers un Territoire zéro déchet
Maire de Beaulieu

- **Gestion des déchets ménagers**

Dans le cadre de sa compétence Gestion des déchets ménagers, le service de gestion et prévention des déchets ménagers du Pays des Vans en Cévennes exerce ses missions sur les 15 communes du territoire, en régie. 6 à 11 agents, en fonction de la saisonnalité, ramassent quotidiennement les déchets des ménages, ordures ménagères et recyclables, mais également des professionnels. Le traitement de ces déchets est assuré par le SICTOBA qui s'occupe également des déchetteries et de la collecte du verre.



© Jean-François Borie

En partenariat avec les communes, la collectivité tient à optimiser les points de collecte en les regroupant et en offrant le maximum de flux (ordures ménagères résiduelles, emballages, papier, verre...). La propreté de ces sites est assurée par les communes mais aussi par le respect des lieux. En partenariat avec les autres collectivités et le SICTOBA, la Communauté de communes communique sur les gestes du tri, fait de la prévention auprès de tous les publics et participe à des animations en faveur de la réduction des déchets.

Le particulier est un acteur privilégié de ce service. La manière de consommer, de respecter les consignes de tri et les espaces de regroupement de collecte est primordiale pour une gestion optimale. « Vous avez l'occasion de faire quelque chose de bien », pour cela appliquons la règle des 5R : Refuser Réduire Réutiliser Ré-abonder Recycler.

- **Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

La compétence Assainissement Non Collectif concerne toutes les habitations de notre territoire, qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs effluents avant de les rejeter dans le milieu naturel. Ce service public local est chargé de conseiller, accompagner les particuliers et contrôler les installations existantes, réhabilitées ou neuves. Il est assuré en régie par une technicienne sur 12 communes de la Communauté de communes et fait l'objet d'une redevance.

En cas de non-conformité ayant un impact sur la salubrité publique, le SPANC doit le signaler au maire de la commune concernée, afin d'intervenir dans le cadre de ses pouvoirs de police.

- **Les zones d'activités**

Nous intervenons également dans l'aménagement des zones d'activités. Il s'agit ici d'une compétence obligatoire transférée aux intercommunalités. À ce jour, la Communauté de communes gère la zone existante des Avelas et celle de Balagère, situées respectivement sur les communes de Banne et de Chambonas. Deux autres secteurs situés sur les communes de Chambonas et des Vans sont actuellement en cours de développement.

- **L'habitat**

Le volet de l'amélioration de l'habitat par l'accompagnement dans les démarches administratives et l'aide financière aux habitants du territoire est un volet important de notre politique d'aménagement.

- **L'ancien hôpital**

Enfin, nous intervenons, en partenariat avec la commune des Vans à la transformation de la friche de l'ancien Hôpital des Vans avec la volonté de rendre ce tènement attractif, dynamique avec des aménagements respectueux de l'environnement.



Lionnel ROBERT
7ème vice-président en charge
de l'aménagement du territoire
Adjoint de St-André-de-Cruzières

La Communauté de communes intervient directement et de façon très concrète dans l'aménagement de notre territoire.

- **Les voies douces**

Tout d'abord avec l'aménagement des voies douces. L'axe principal des voies douces reliant le département du Gard à la limite entre les communes de Beaulieu et Grospierres est maintenant terminé. Il correspond à 16 km d'aménagement réalisés par notre Communauté de communes avec l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département.



Voie douce - Saint-Paul-le-Jeune
© Office de Tourisme Cévennes d'Ardeche



Christian MANIFACIER
8ème vice-président en charge du personnel,
des bâtiments et des travaux
Maire de Malbosc

- **Le Personnel**

Depuis le début du mandat, en juillet 2020, nous avons mis en place diverses instances et organisations concernant le personnel :

- Le CT (Comité Technique) dédié à notre collectivité qui se réunit 4 fois par an, de même que le CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail).

- Une commission du personnel qui donne systématiquement un avis avant les décisions du conseil communautaire

L'organigramme a été réajusté et le régime indemnitaire a été mis en place, à l'unanimité du conseil communautaire. Diverses procédures de gestion concernant les congés, les déplacements, la formation ont également été mises en place pour une gestion à la fois harmonieuse et responsable de l'ensemble du personnel.

- **Les travaux et les bâtiments**

En ce qui concerne les travaux et les bâtiments, cela va souvent de pair, depuis 18 mois, les actions suivantes ont été menées :

- En 2020, trois services de la collectivité ont été installés dans de nouveaux locaux, les services des Déchets ménagers dans un dépôt neuf dans la zone des Avelas à Banne, les services techniques dans un bâtiment rénové dans la zone de Champvert à Chambonas, et enfin, tous les services administratifs au 110 place Fernand Aubert, aux Vans.

- En novembre 2021, la construction de la deuxième tranche de la voie douce menant de St-Paul-le-Jeune à la limite du Gard vers Gagnières (voir p.22)

- En 2021 des travaux ont eu lieu sur d'autres bâtiments, l'installation de l'espace France Services (en face du Crédit Agricole), la réfection de la climatisation de la maison médicale et l'assainissement de l'air à la crèche.



Gérard GSEGNER
9ème vice-Président en charge du tourisme
Conseiller municipal des Vans

- **Le Tourisme**

Nous participons, aidés par une équipe professionnelle performante, à la gestion et à l'animation de l'Office de Tourisme des Cévennes d'Ardèche qui couvre le canton des Cévennes Ardéchoises, soit les deux territoires Pays Beaume-Drobie et Pays des Vans en Cévennes (pour en savoir plus, voir page suivante).

L'accueil et l'information des touristes restent les actions les plus visibles, cependant derrière ces vitrines, l'Office travaille à la promotion de la destination Cévennes d'Ardèche : aide à la montée en qualité, valorise les marques territoriales, commercialise, soutient l'événementiel, met en réseau, etc. Aussi, à partir d'observations et d'évaluations, nous essayons d'élaborer et coordonner une stratégie d'aménagement touristique, dans le cadre du projet de territoire en cours d'élaboration, autour des baignades, du bois de Païolive, des sentiers de randonnée ou encore des activités sportives et récréatives de pleine nature.



- **La GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

Depuis 2018, la compétence GEMAPI a quitté l'espace communal et est désormais gérée par l'intercommunalité, c'est à ce titre que je suis également délégué de la Communauté de communes pour la Gestion des Rivières, en tant que premier vice-président pour la Qualité des Milieux Aquatiques et la Gestion de l'Espace Rivière sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche. Concrètement, nous gérons de nombreux projets comme celui de la continuité biologique, dont le projet de rivière de contournement du Ganivay en est un exemple phare.



Ce qu'il s'est passé en 2021...

TOURISME

En 2021...

Seminaire Recreater - Les 15 et 16 juin 2021 aux Vans © Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche

Une saison touristique particulièrement bonne !

Avec plus de 200 000 personnes qui sont entrées en interaction avec un des services de l'Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche et 70 000 éditions distribuées chez nos partenaires, la saison 2021 est une saison particulièrement bonne pour les Cévennes d'Ardèche.

- 60 000 visiteurs ont poussé la porte de nos bureaux d'accueil de Joyeuse et Les Vans
- 3 400 personnes accueillies à distance (téléphone, mail, courrier...)
- 129 977 utilisateurs du site internet
- 13% de clientèle étrangère

RECREATER : La culture au coeur des activités récréatives

Débuté en 2019, Recreater (projet de recherche-action) poursuit les rencontres entre acteurs du territoire (élus, habitants, professionnels du tourisme...). Parcours en châtaigneraie à Saint-André-Lachamp, bivouac à Thines, vélo et marche à pied le long du Bas Chassezac, autant d'expérimentations collectives menées cet automne avec l'envie de relier loisirs sportifs de nature et contenu culturel, humain et historique sur le territoire des Cévennes d'Ardèche.

Cette envie sera au coeur du prochain Récreackhathon qui aura lieu les 11 et 12 mars 2022. Ce temps permettra de mettre nos idées en commun, débattre, convaincre, rêver, pour concrétiser des propositions qui permettront d'aller à la rencontre des Cévennes d'Ardèche à travers les activités récréatives en nature.

Pour participer, contactez Magali Lin : recreater@cevennes-ardeche.com

© Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche

ICI.C.LOCAL

Depuis le début de l'année un nouveau système d'étiquetage des produits par code couleur s'invite sur les marchés du territoire. Ici.C.Local est une démarche collective, portée par l'Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, sous l'impulsion des Communautés de communes. Véritable point de repère pour les consommateurs, il s'agit également d'une reconnaissance pour les producteurs et artisans du goût.

LES ÉTIQUETTES

3 couleurs sur les étiquettes pour connaître l'origine de ce que l'on achète !

L'étiquette est verte



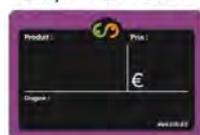
DIRECT PRODUCTEUR
PRODUIT LOCAL
PRODUIT DE SAISON

L'étiquette est orange



PRODUIT LOCAL
PRODUIT DE SAISON
EN CIRCUIT COURT

L'étiquette est violette



PRODUIT NON LOCAL
OU PRODUIT HORS SAISON
EN CIRCUIT COURT

Ici.C.Local est compatible avec d'autres démarches ou label : AB, Bienvenue à la ferme, marques territoriales, etc.

Ici.C.Local les Étiquettes © Radio France - Franck Blaumais

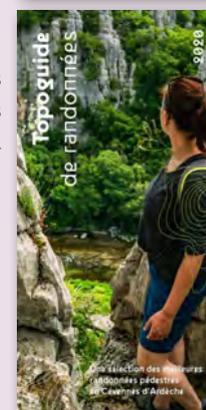
Les randonnées sur le territoire

C'est la Brigade verte de la Communauté de communes, composée de 3 agents, qui a pour mission d'entretenir les 600km de sentiers de randonnée pédestre et VTT du territoire. Elle est en charge également de la pose de la signalétique pour les liaisons de boucles avec la fabrication des panneaux intermédiaires, de l'entretien de la voie verte reliant les gorges de l'Ardèche au Gard et elle apporte un soutien aux écogardes lors de la gestion estivale (voir p.25 pour en savoir plus sur les écogardes).

Pour découvrir tous les sentiers de randonnées du territoire, vous pouvez retrouver en vente des fiches à l'unité, un topoguide et un cartoguide à l'Office de Tourisme.

Une nouvelle plateforme dédiée à la randonnée !

Retrouvez toutes les informations utiles pour randonner sur le territoire sur la plateforme : rando.cevennes-ardeche.com



L'agenda hebdo des manifestations

Chaque semaine l'Office de Tourisme édite un agenda des manifestations disponible en version papier dans les bureaux d'accueil, en libre téléchargement sur le site Internet ou envoyé directement sur votre boîte mail sur simple demande.

COORDONNÉES

Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche
17 Pl. Léopold Ollier, 07140 Les Vans
04 75 37 24 48
contact@cevennes-ardeche.com
www.cevennes-ardeche.com





Cie du Dr Troll - « La Guinguette magique » © CdC Pays des Vans en Cévennes

CULTURE

En 2021...

Le pôle Développement Culturel de la Communauté de communes regroupe 4 services distincts : le service Lecture Publique (qui concerne les médiathèques et bibliothèques), le service Éducation Artistique et Culturelle (qui intervient notamment dans les écoles et dans le cadre des événements culturels), le service Patrimoine (en appui aux événements patrimoniaux des mairies et de l'Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche) et l'École de Musique. La crise sanitaire a contraint les différents services à adapter leurs propositions.

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le service « Education artistique et culturelle » est adossé à une convention, la CTEAC (Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle) signée pour 3 ans en 2019 et qui contractualise un partenariat entre la Communauté de communes et, notamment, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, l'Education Nationale, la CAF, le réseau CANOPE, etc. L'année scolaire 2021-2022 marquera la dernière année de ce document de travail qui a permis de mettre en œuvre différents parcours d'éducation artistique et culturelle (cultures urbaines, cirque, sciences, art contemporain, danse, musique, etc.) en coopération avec de nombreux acteurs du territoire de l'EPCI, qu'ils soient éducatifs, sociaux, culturels, sportifs, etc.

Les trois piliers de cette convention reposent sur :

- La pratique au travers de stages et d'ateliers
- La rencontre avec des artistes et leurs œuvres, des scientifiques et leurs recherches, etc.
- L'apport de connaissances

Si le contexte sanitaire a induit une forte participation des écoles, cette convention et les actions qui en découlent s'adressent à toute la population. La signature d'une nouvelle génération de convention (2022-2025) et l'amélioration souhaitée de la crise liée au Covid-19 devraient permettre d'aller plus avant en direction de tous les publics.

En 2021, plusieurs spectacles et ateliers avec les scolaires ont été proposés, en voici quelques exemples :

- En avril : « **La Guinguette magique** » de la Cie du Dr Troll. Quatre magiciens, comédiens & musiciens ont fait montre d'un savoir-faire et d'une créativité qui ont enthousiasmé les écoles du territoire et le centre socio-culturel « Revivre » !

- En février : « **Quel cirque !** » produit par La Relative, et écrit et interprété par Chloé Duvauchel. Grâce au récit, aux livres, aux jeux et à une maquette de chapiteau, l'artiste a transporté élèves et enseignants dans un univers mêlant spectacle, partage et apprentissage des arts du cirque.



© CdC Pays des Vans en Cévennes

- En avril : « **FLUX – Mémoire d'un Cours d'Eau Imaginaire** » par les artistes Clément Edouard et Pierce Warnecke. Grâce à une sculpture cinétique de roches suspendues augmentée d'un ensemble multiformat de documents fictifs et narratifs sur l'origine et l'épuisement de cette rivière, les artistes ont raconté l'histoire d'un cours d'eau imaginaire disparu aux élèves des écoles.



© Pierce Warnecke / Clément Edouard

En 2022, un parcours autour de l'art contemporain à destination des tous jeunes enfants et des collégiens ainsi que des actions dédiées aux musiques du monde méditerranéen (concert, résidences, ateliers, masterclass) seront proposés. Le réseau de lecture publique est particulièrement impliqué dans ce projet et déclinera ce programme Autour de la Méditerranée à travers des conférences, des expositions, une veillée, des ateliers cuisine, etc.

Contact

eac@cdc-vansencevennes.fr

PATRIMOINE

Le service Patrimoine est un service qui travaille notamment en partenariat avec l'Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche et les communes membres de la Communauté de communes. En 2021, deux projets phares ont vu le jour :

- **Des visites guidées durant tout l'été**, du 21 juin au 19 septembre, comprenant cinq visites « incontournables », 3 visites-jeu pour les familles et une visite exceptionnelle, comme « *Les Vans souterrains* », « *Banne, Cité gourmande* » ou encore « *Chambonas, la Médiévale* ».
- **Un programme pour les Journées européennes du patrimoine**, samedi 18 et dimanche 19 septembre, sur l'ensemble de son territoire.

Ces deux projets ont permis de rassembler environ 1 200 personnes autour du patrimoine du Pays des Vans en Cévennes, une vraie réussite !

Par ailleurs le service a travaillé avec la commune de Sainte-Marguerite-Lafigère à la réalisation d'un panneau d'informations patrimoniales sur le site des mines de La Rouvière / Les Issarts. Enfin, à Chambonas, le service s'est joint à la commission patrimoine de la commune pour son inventaire du patrimoine vernaculaire chambonnassien.

Contact

patrimoine@cdc-vansencevennes.fr



Visite : Les Vans souterrains © Gilles Coladon



ÉCOLE DE MUSIQUE

L'École de Musique Intercommunale (EMI) existe depuis deux ans et possède deux antennes : l'une aux Vans et l'autre à Saint-Paul-le-Jeune. Elle propose des cours de formation musicale (solfège) et instrumentale, ainsi que des cours en ensemble et de chant. En 2021, un concert de fin d'année en juin a pu être organisé malgré une année compliquée due à la crise sanitaire.

Nouveau ! Depuis septembre 2021, un chœur polyphonique animé par Suzy Félix, a vu le jour. Le répertoire proposé s'appuie sur des chants de traditions orales de la Méditerranée au Caucase !

Contact

07.57.44.29.85

emi@cdc-vansencevennes.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES

Inscriptions ouvertes
jusqu'au 15 septembre 2021 !

Formation Musicale & Instrumentale
Ensembles
Chant

Tous niveaux



2 antennes à :
Saint-Paul-le-Jeune
Les Vans

Année
2021-2022

PAYS DES VANS EN CÉVENNES
ardèche

10 place François MURIEL - 07140 LES VANS - 04 75 44 29 85

Brochure en ligne !



© Cdc Pays des Vans en Cévennes





CULTURE

En 2021...

Médiathèque intercommunale - située aux Vans © CdC Pays des Vans en Cévennes

LECTURE PUBLIQUE



Le service Lecture publique est constitué d'une médiathèque intercommunale basée aux Vans et d'un réseau de bibliothèques communales dont une médiathèque à Saint-Paul-le-Jeune. Il a pour objectif de permettre l'accès pour tous à la culture et à l'information au travers de ses collections (livres, musiques, films, numérique...). Une navette est en place pour vous apporter vos réservations dans tout le réseau !

Ce service propose des actions culturelles interdisciplinaires et itinérantes à destination de l'ensemble de la population en partenariat avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire (collège, centres socio-culturels etc.) comme des ateliers, des conférences, des spectacles, des expositions ou encore des rencontres. En voici quelques-uns de l'année 2021 :

• Deux rendez-vous mensuels

- **L'accueil « Tout petit qui lit »** un vendredi matin par mois : pour les enfants de 0 à 4 ans, un temps de lectures offertes, et accompagnées. C'est aussi un moment privilégié de découvrir le fond Parentalité construit en partenariat avec l'Ilôt Z'enfants.

- **Le club lecture « Le point de suspension »** se réunit le 2nd jeudi de chaque mois pour partager ses coups de cœurs dans une ambiance conviviale.

• Des ateliers

Jeux de société, apprendre à dessiner des mangas, créer une fusée à eau pour la fête de la science...

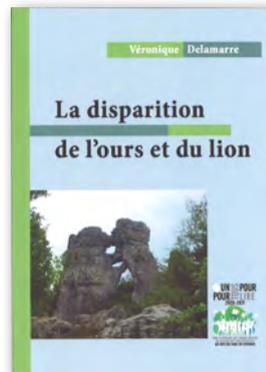


© CdC Pays des Vans en Cévennes

Atelier « Manga »

• Le Prix littéraire « Un pour tous, Tous pour lire »

Le principe ? 5 romans jeunesse sont choisis en collégiale par les bibliothécaires bénévoles et professionnelles du réseau, par les enseignants et par le comité de sélection des collégiens. Ils sont présentés lors d'une animation de lancement dans toutes les classes de CM du territoire. Les élèves éliront leur préféré. Ils ont également le plaisir d'écrire eux-mêmes un livre lors de la résidence d'un auteur. En 2021, ils ont écrit « La disparition de l'ours et du lion » (à emprunter dans chacune des 10 bibliothèques du réseau).



© CdC Pays des Vans en Cévennes

Classe de Berrias-et-Casteljau - Prix littéraire

• Le MIAM (Médiathèque Intercommunale Autour de la Méditerranée)

D'octobre 2021 à juin 2022, le réseau des bibliothèques propose des conférences ainsi qu'un focus sur l'alimentation en méditerranée. Le MIAM, ce sont des actions culturelles participatives, une exposition photographique de plats méditerranéens, un concours d'écriture de menus, une épices-othèque, une veillée gastronomique... Miam ! Renseignez-vous auprès de la Médiathèque intercommunale, aux Vans !

• Les conférences « Musiquantes »

Dans le cadre du projet d'Éducation Artistique et Culturelle, le service Lecture publique propose une série de 5 conférences « Musiquantes » gratuites sur les musiques de la Méditerranée, animées par Suzy Félix (Diplômée du CNR de Toulouse en musique traditionnelle, du CFMI de Toulouse et ethnomusicologue).
Dates : 5 novembre 2021, 19 novembre 2021, 14 janvier 2022, 11 mars 2022 et 20 mai 2022.

Et tant d'autres événements encore !

Contact

Médiathèque intercommunale
04.75.37.84.45
mediatheque@cdc-vanscennes.fr

Facebook :
@reseaubibliPaysdesVansenCevennes

Site du Réseau des bibliothèques :
<https://cdc-vanscennes.reseaubibli.fr/>





ENFANCE ET JEUNESSE

En 2021...

La Communauté de communes intervient de la petite enfance jusqu'à l'adolescence. A ce titre, elle gère la crèche « Les Poussins », le centre de loisirs « Les Balladins » et le relais Petite Enfance des Cévennes d'Ardèche / Guichet unique. Ce dernier est partagé avec la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie. D'autres actions soutenues financièrement par la Communauté de communes sont conduites par nos partenaires : Le Centre de loisirs, le secteur Jeunesse et les actions familles par le centre socio-culturel « Revivre » et le Lieu d'Accueil Enfants Parents par l'Îlot Z'enfants.

Coordonnées des structures Enfance et Jeunesse

- Crèche les Poussins : 09 64 14 86 26 - creche.lespoussins@cdc-vansencevennes.fr
- Centre de loisirs Les Balladins : 04 69 22 00 75 - lesballadins@cdc-vansencevennes.fr
- Relais Petite Enfance des Cévennes d'Ardèche / Guichet unique : 06.70.68.05.07 - ram@pays-beaumedrobie.com
- Coordination Enfance-Jeunesse : 07 57 45 89 65 - directionactionsociale@cdc-vansencevennes.fr
- Centre Socio-Culturel Revivre : 04 75 37 76 88 - accueil@centresocialrevivre.fr - site : www.centresocialrevivre.fr
- Association l'Îlot Z'enfants : 06 81 66 76 33 - site : www.ilotzenfants.fr



Retour en images au Centre de loisirs « Les Balladins »

Comme chaque année, le centre de loisirs « Les Balladins » propose des thèmes originaux pour ses activités lors des vacances. Pour l'hiver, le thème était tourné vers le « Handigame », au printemps « La faune et la flore », pour l'été ce fut un vaste programme « Autour du monde » sur les différentes cultures et enfin à l'automne « Monstres et Préhistoire », avec de nombreuses interventions extérieures.



En juin, le Centre de loisirs « Les Balladins » a accueilli les enfants de la Maison d'Assistante Maternelle « Les Parpaillous » de Saint-Paul-le-Jeune, accompagnés de Lydie Brunel, assistante maternelle. L'un des objectifs de cette rencontre était de préparer les enfants aux premiers jours en centre de loisirs pour les vacances d'été et à la rentrée scolaire de septembre.



ENFANCE ET JEUNESSE

En 2021...

Un nouveau Skatepark à Chambonas !

Les services Enfance-Jeunesse et Education Artistique et Culturelle (EAC) de la Communauté de communes ont travaillé main dans la main avec la Mairie de Chambonas et le centre socio-culturel Revivre à la construction du Skatepark de Chambonas. Ils ont invité les jeunes à une résidence en juillet et ont proposé un chantier participatif ouvert à tous en octobre, afin de réfléchir à sa conception et sa construction.

Ce projet s'appuie sur une réflexion autour d'un espace public propice à la pratique du skate et n'est donc pas seulement circonscrit à la fabrication des modules mais intègre aussi les aspects mobiliers

et environnementaux du site qui a été choisi, quartier du Plot, à Chambonas. Pour mener à bien ce travail avec les jeunes – mobilisés et accompagnés par le centre socio-culturel « Revivre », mais aussi celles et ceux qui ont souhaité apporter leur expertise, peu importe l'âge ! – la Communauté de communes a fait appel au collectif BIVOUAC qui regroupe des paysagistes concepteurs rompus à ce type d'expériences. Ils ont été accompagnés dans leur démarche par : des constructeurs de skatepark et Lao Chazelas de INOUT Concept, un bureau d'études spécialisé dans la conception de skatepark et qui développe « une approche singulière. Pas de standard ! Chaque skatepark doit être unique, identifiable et créatif ».

Ce chantier s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et familiale !



En plein chantier participatif... !



Le Relais Petite Enfance

Le Relais d'Assistantes Maternelles et le Guichet unique sont devenus le Relais Petite Enfance. C'est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.



© Relais Petite Enfance

Jeudi 9 décembre - Spectacle « Noël en forêt » par Aurélie TALMA*, proposé par le Relais Petite Enfance aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent. Histoire contée, signée et chantée. Les enfants ont notamment découvert que le père Noël amène aussi des cadeaux aux animaux de la forêt !

*Atelier des petites voix - www.voseta.fr

Cycle « Sexualités, si on en parlait ? »

De mars à juin 2021, dans le cadre des actions de soutien à la parentalité coordonnées par le centre socio-culturel Revivre, la Communauté de communes était partenaire du cycle « Sexualités, si on en parlait ? », un programme de 3 événements : une conférence, une séance de cinéma à Vivans et un spectacle, pour ouvrir la discussion autour de la sexualité auprès des jeunes. Une belle réussite qui a rassemblé les familles et amené de nombreux questionnements. Nul doute que cette thématique sera à nouveau abordée par la suite.



Les agents de la crèche et du centre de loisirs se forment !

Les agents de la crèche « Les Poussins » et du centre de loisirs « Les Balladins » ont suivi deux formations durant l'année. L'une en mars sur le thème « Attachement, séparation et retrouvaille » et la deuxième en novembre sur le thème « L'accompagnement de la fonction parentale ».

La première formation a permis d'aborder de nombreux sujets : Repérer les enfants en difficulté et ajuster les pratiques professionnelles, gérer les moments difficiles lors des séparations et des retrouvailles et garantir une qualité d'accueil des enfants et de leurs familles. Pour la deuxième formation les sujets abordés portaient sur : identifier les fonctions parentales et leurs rôles dans le développement de l'enfant, repérer les parents en difficulté, développer la qualité des relations avec les parents et réfléchir aux attitudes professionnelles les aidant à tenir leur rôle. Les agents de la crèche et du centre des loisirs sont ravis de pouvoir continuer à se perfectionner et approfondir leurs connaissances afin d'améliorer la qualité de leur accueil.



La crèche « Les Poussins » en 2021... !



Photos © Crèche « Les Poussins » - CdC Pays des Vans en Cévennes

SERVICE A LA POPULATION

En 2021...

La MSAP devient France services et déménagement !

Anciennement Maison des Services au Public (MSAP), la structure s'appelle désormais France Services depuis le 1er octobre 2021.

En septembre, France services a également déménagé dans de nouveaux locaux au 6 avenue Fernand Nadal (en face du Crédit Agricole), au centre des Vans et un nouvel agent est arrivé.

Les missions principales de la MSAP sont reprises par France Services : donner des informations et accompagner les habitants pour effectuer leurs démarches administratives, notamment grâce à des partenariats spécifiques avec la plupart des administrations.

Mais France services c'est aussi :

- Des permanences organisées, aux Salelles, à Saint-Paul-Le-Jeunes, à Beaulieu et à Berrias-et-Casteljau.
- Un espace informatique en accès libre pour effectuer ses démarches en autonomie ou accompagné.

L'inauguration dans les nouveaux locaux, a eu lieu le jeudi 16 décembre 2021 en présence de M. Leverino, Sous-préfet de l'arrondissement de Largentière, des maires du territoire et des partenaires associatifs.

Coordonnées

France Services : 04 82 77 11 17

Accueil tous les jours de la semaine de 9h à 12h et les lundis, mardis et jeudis de 14h à 17h

Des permanences sont organisées tous les mercredis aux Salelles, à Saint-Paul-le-Jeune, à Beaulieu et à Berrias-et-Casteljau (se renseigner auprès des mairies concernées).





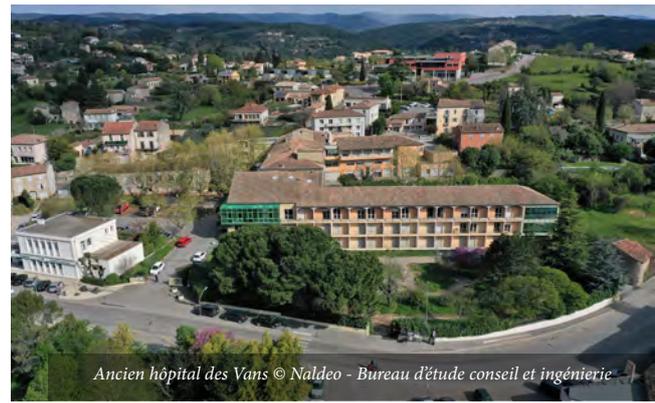
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2021...

Le futur de l'hôpital des Vans

Depuis 2014, l'ancien hôpital des Vans n'a plus été occupé, hormis une brève période pour l'accueil de migrants. Par délibérations conjointes la Communauté de communes et la commune des Vans ont mandaté l'Etablissement Public Foncier EPORA pour assurer l'acquisition et la résorption de cette friche, située à proximité immédiate du centre-bourg. Par ailleurs, les deux collectivités ont sollicité un Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage pour définir la destination de la friche ainsi qu'une programmation des travaux. C'est le SDEA qui a conduit cette mission avec l'appui du cabinet d'architectes Plan B.

Les principaux éléments du programme sont les suivants : dépollution / démolition d'une grande partie de l'emprise, puis construction d'une maison médicale de santé privée, d'une résidence seniors et réhabilitation de bâtiments pour accueillir les services de la Communauté de communes, actuellement éclatés. Le plan de charge d'EPORA ne permettant pas d'engager les travaux avant 2023, la commune a finalement décidé de racheter seule l'emprise dans sa totalité. La Communauté de communes étudie quant à elle la faisabilité d'y installer ses locaux, en fonction des contraintes budgétaires et des possibles aides dont elle pourrait bénéficier, en lien avec la commune des Vans.



Ancien hôpital des Vans © Naldeo - Bureau d'étude conseil et ingénierie

Le déploiement de la fibre se poursuit sur notre territoire



Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, avec le soutien de l'État et de l'Europe, le déploiement de la fibre optique se poursuit sur plusieurs communes de notre territoire. Ce déploiement représente un investissement important pour notre Communauté de communes qui participe à hauteur de 300€ par ligne à construire soit un budget de plus de 2,5M€. ADN doit construire 8 500 lignes de fibre optique au total sur les 15 communes membres.

Sur notre territoire, ADN a engagé les études, première étape du déploiement, sur trois premières « poches » avec le groupement d'entreprises Axione /Bouygues Energies et Services. Elles concernent les communes des Vans, Chambonas, Les Assions, Les Salelles et Saint-Pierre-Saint-Jean pour lesquelles les travaux de câblage démarreront début 2022, pour une durée de 15 à 18 mois. Ils permettront des premières ouvertures commerciales au troisième trimestre.

Les études se poursuivent sur les communes de Gravières, de Malbosc et sur une seconde partie des Vans et elles viennent également d'être lancées sur la seconde moitié de Saint-Pierre-Saint-Jean. Les ouvertures commerciales sont fixées prévisionnellement entre le 2ème et 4e trimestre 2023. Pour le reste des communes, le lancement des études se fera de manière échelonnée sur 2022 et 2023.

Pour savoir si vous êtes concernés par les déploiements en cours, être tenus informés de l'avancement du déploiement ou connaître l'année de lancement des études à votre adresse, rendez-vous sur l'outil d'éligibilité « À quand la fibre chez moi ? » sur le site :

www.ardechedromenumerique.fr

Pour toute question...

- Consultez la Foire aux Questions d'ADN : www.ardechedromenumerique.fr/faq
- Ou contactez la hotline d'ADTIM FTTH, exploitant du réseau public, au 04 82 48 00 18, prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h à 20h.





Banne © Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche - Mélanie Brioude

Avancement du projet PANDA

Le Département de l'Ardèche a décidé en 2015 de lancer un dispositif visant à protéger les terres agricoles : un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et naturels périurbains (PANDA). Il s'est appuyé à titre expérimental sur les Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche. Cette démarche a fait l'objet d'une très large concertation et a donné lieu à plusieurs dizaines de réunions. Le but était d'expliquer les critères pour définir les parcelles prioritaires (irrigation, qualité du sol, etc...), ainsi que les conséquences (la parcelle ne peut avoir qu'une vocation agricole).

Suite à la mise en œuvre de cette démarche, 8 communes ont été identifiées sur le territoire du Pays des Vans en Cévennes. Deux ont refusé le périmètre proposé : Les Vans et Berrias-et-Casteljau. Néanmoins, elles pourront réintégrer le périmètre par une procédure de modification si elles le souhaitent.

Il en résulte un périmètre définitif composé de 2 grands ensembles. Il couvre un total de 1 637,8 ha sur les communes de : Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles. Il couvre environ 879,3 ha de terres agricoles et 491,6 ha d'espaces naturels remarquables. Ce périmètre a été approuvé par le Conseil Départemental le 24 septembre 2021.



Saint-Paul-le-Jeune © Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche

Les zones d'activités

La Communauté de communes gère 2 zones artisanales, celle de Balagère à Chambonas et des Avelas à Banne. Ces deux zones sont désormais entièrement occupées. Or, des entreprises cherchent de nouvelles surfaces soit pour s'installer, soit pour s'agrandir. C'est pourquoi la Communauté de communes a entamé des démarches pour créer une nouvelle zone d'activité à cheval sur les communes des Vans et de Chambonas, pour une surface totale de 5ha. Ce genre de projet présente une grande complexité du fait de lourdes contraintes réglementaires et environnementales. Toutefois, les premiers lots pourraient être ouverts à la commercialisation en fin d'année 2022.

Dispositif « Petites villes de demain »

Initié par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le programme « Petites villes de demain », vise à redynamiser les petites villes rurales, exerçant une fonction de centralité dans un bassin de vie, mais présentant des signes de fragilité. Lancé en octobre 2021, ce programme confère aux élus des villes lauréates de moins de 20 000 habitants, les moyens de concrétiser leur projet de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Outil de relance au service des territoires, le programme ambitionne de répondre aux problématiques économiques, sociales, démographiques, numériques, etc. tout en s'inscrivant dans le cadre plus général de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Fortifier la dynamique commerciale du centre-bourg des Vans, résorber la friche de l'ancien hôpital, prolonger l'OPAH intercommunale pour résorber les vacances, rénover, fluidifier la circulation à l'échelle du territoire, participer globalement aux démarches de transition, feront partie intégrante du futur projet de territoire. Dans ce cadre, une nouvelle agente a été recrutée comme cheffe de projet « Petites villes de demain », depuis le 1^{er} décembre 2021.

Contact

Pour tout ce qui concerne l'aménagement du territoire :
directionterritoire@cdc-vansencevennes.fr



Parc photovoltaïque des Avelas © Bertrand Rémi



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2021...

Malgré les contraintes COVID, les élus communautaires ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire. Un consensus s'est tout de suite dégagé pour donner une place importante aux questions de transitions (écologique, énergétique, alimentaire, concernant la mobilité, ...). Afin de ne pas perdre des opportunités de financement, notamment de la part de l'ADEME, différents dossiers ont été impulsés sans attendre.



© CdC Pays des Vans en Cévennes - Cèze Cévennes

La Via Ardèche et le réseau des voies douces

L'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et les Communautés de communes ardéchoises sont parties prenantes d'un « Schéma vélo Départemental » qui vise à mailler les territoires pour le vélo et les mobilités douces sur des voies dédiées. Les objectifs sont multiples : favoriser l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail, améliorer l'attractivité touristique, offrir des équipements à usage récréatif pour les habitants et globalement améliorer la santé de la population par des pratiques sportives ou ludiques nouvelles.

A l'échelle du Sud Ardèche, une voie douce « ossature » est en train de se terminer entre Lalevade et Saint-Paul-le-Jeune : la VIARDECHE. Elle utilise principalement l'ancienne emprise de la voie ferrée mais aussi des tronçons en voies partagées. À terme, son linéaire devrait atteindre 70km avec des ramifications multiples, notamment vers Largentière, Vallon-Pont-d'Arc et Les Vans.

Par ailleurs, la Communauté de communes a été lauréate d'un appel à projet « Vélo et territoire » qui a permis d'élaborer un schéma vélo communautaire qui sera achevé début 2022. Il a été étroitement travaillé avec les communes et des partenaires associatifs, notamment l'association « Pignon Libre ». Enfin, dans le cadre du Contrat de Relance et Transition Ecologique, une réflexion sur un plan de mobilité simplifié est engagée en partenariat avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Inauguration de la connexion de la voie douce « Via Ardèche » avec le Département du Gard

Samedi 27 novembre 2021, les habitants du territoire du Pays des Vans en Cévennes, de la commune de Gagnières (Gard) et alentours, sont venus nombreux (plus de 400 participants !) à l'inauguration de la connexion de la voie douce « Via Ardèche » avec le Département du Gard. Pour débiter l'inauguration, une traversée du tunnel de la Gadilhe en fanfare a permis d'inaugurer cette connexion dans une ambiance festive.

Suite à la traversée du tunnel, l'inauguration officielle et un pot de l'amitié ont eu lieu en présence de Patrick Lévérino, Sous-préfet de Largentière, Anne Ventalon, Sénatrice, Fabrice Brun, Député, Chloë Deleuze-Dalzon, Conseillère Régionale, Mathieu Salel et Françoise Rieu-Fromentin, Conseillers Départementaux ainsi que de nombreux élus du Pays des Vans en Cévennes et de Cèze Cévennes.

Diverses animations proposées autour d'activités de plein air ont fait le plaisir des participants : test de trottinettes à assistance électrique, test de vélos à assistance électrique et musculaire, handisport, randonnée en joëlettes, vélo soupe/smoothie, atelier de réparation vélo, rencontre avec des associations de sports de plein air, rencontres avec les Offices de Tourisme Cévennes d'Ardèche et Cèze Cévennes et informations sur la mobilité, la randonnée et les espaces naturels sur les stands des deux Communautés de communes présentes.



Photos © CdC Pays des Vans en Cévennes - Cèze Cévennes



Lors du dernier comité de pilotage pour le dépôt de candidature TEPOS
Le 24 juin 2021 à Vallon-Pont-d'Arc © CdC Pays des Vans en Cévennes et Gorges de l'Ardèche

Inauguration du parc solaire de Jalès

Le Parc solaire de Jalès situé à Banne, a été inauguré le jeudi 14 octobre 2021, en présence des élus, de Françoise Rieu Fromentin, Conseillère départementale, Patrick Léverino, Sous-préfet de l'Ardèche, Daniel Bour, Président du groupe Générale du Solaire, et une soixantaine d'élus de territoire.

Ce Parc Solaire est le fruit d'une collaboration étroite entre la Communauté de communes et le groupe Générale du Solaire. Il produit 3 360 MWh/an avec une puissance de 2,4MwC. Installé sur 3,4 ha, il permet d'économiser jusqu'à 228t de CO²/an, et représente une consommation équivalente à 1 120 foyers. Afin de répondre aux enjeux de transition énergétique imposés par le changement climatique, d'autres parcs de ce type devront être construits sur le territoire.



© CdC Pays des Vans en Cévennes

Projet d'Alimentation Territorial (PAT)

Par délibération du 14 avril 2021, le Conseil communautaire avait décidé de participer à l'appel à projet « Programme Alimentaire Territorial » car il s'inscrivait dans la continuité des travaux du PANDA et permettait d'espérer des financements au bénéfice des acteurs agricoles et de l'agroalimentaire. Avec les deux autres communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et des Gorges de l'Ardèche, nous sommes lauréats de cette initiative depuis novembre 2021. De fait, une aide financière de 100 000 € a été accordée sur deux ans par l'Etat (DRAAF). En intégrant au projet une demande de financement LEADER, le projet atteindrait un budget total de 140 000€. Les principaux axes d'intervention concerneront la mobilisation foncière et des expérimentations à l'adaptation des exploitations aux changements climatiques. Nous vous tiendrons informés sur nos réseaux sociaux !



© CdC Pays Beaume-Drobie

Territoire à Énergie Positive (TEPOS)

La Communauté de communes, associée aux Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et des Gorges de l'Ardèche, s'est engagée durant l'année 2021 dans la Démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) à l'échelle du Sud Ardèche. Suite à de nombreux ateliers et au dépôt de la candidature en juin, les trois Communautés de communes ont été labellisées TEPOS en octobre dernier !

C'est quoi un territoire TEPOS ?

Un territoire TEPOS est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales (100% renouvelables et plus).

Divers ateliers ont été proposés aux habitants, entreprises, collectivités locales ou encore aux institutions pour leur permettre de contribuer, sur la base de propositions d'actions, à la transition écologique du territoire :

- **Un webinaire en ligne** : Diffusé en février 2021, il a permis de présenter la démarche TEPOS aux habitants des trois territoires et de sonder leur avis sur les axes d'actions qu'ils souhaitent voir mis en place.
- **Un atelier « destination TEPOS »** : Regroupant l'ensemble des acteurs du territoire, publics, privés, et institutionnels, pour définir les axes sur lesquels nous pouvons agir. Cet atelier a permis de dégager 3 champs d'actions indispensables pour atteindre les objectifs, trois ateliers ont donc été prévus par la suite :
 - **Un atelier bois** : Regroupant tous les professionnels et institutionnels du secteur, il a permis de dégager les premières actions à mettre en place afin d'optimiser la ressource bois disponible sur le territoire.
 - **Un atelier éolien/photovoltaïque** : Pour définir les possibilités du territoire en matière de production d'énergie.
 - **Un atelier rénovation des bâtiments publics et tertiaires** : Pour fixer les objectifs de rénovation énergétique possibles à l'échelle des collectivités.

Au cours de ces ateliers, un programme de 26 actions a été défini pour permettre aux collectivités d'atteindre l'objectif TEPOS. Un dossier de candidature a été déposé et validé par l'ADEME en octobre 2021, permettant d'obtenir la labellisation TEPOS et l'obtention de subventions pour la conduite de ce vaste projet en faveur de l'environnement. En 2022, un chargé de projet pérenniserait les collectivités dans cette démarche, en mettant en place les actions validées lors de ces ateliers et aidera les trois territoires Sud Ardèche à remplir les conditions indispensables pour atteindre les objectifs fixés par le TEPOS.

Contact

Pour tout ce qui concerne la transition écologique :
directionterritoire@cdc-vansencevennes.fr

ENVIRONNEMENT

En 2021...

Genêts en fleur sur le plateau de Montselgues © CdC Pays des Vans en Cévennes

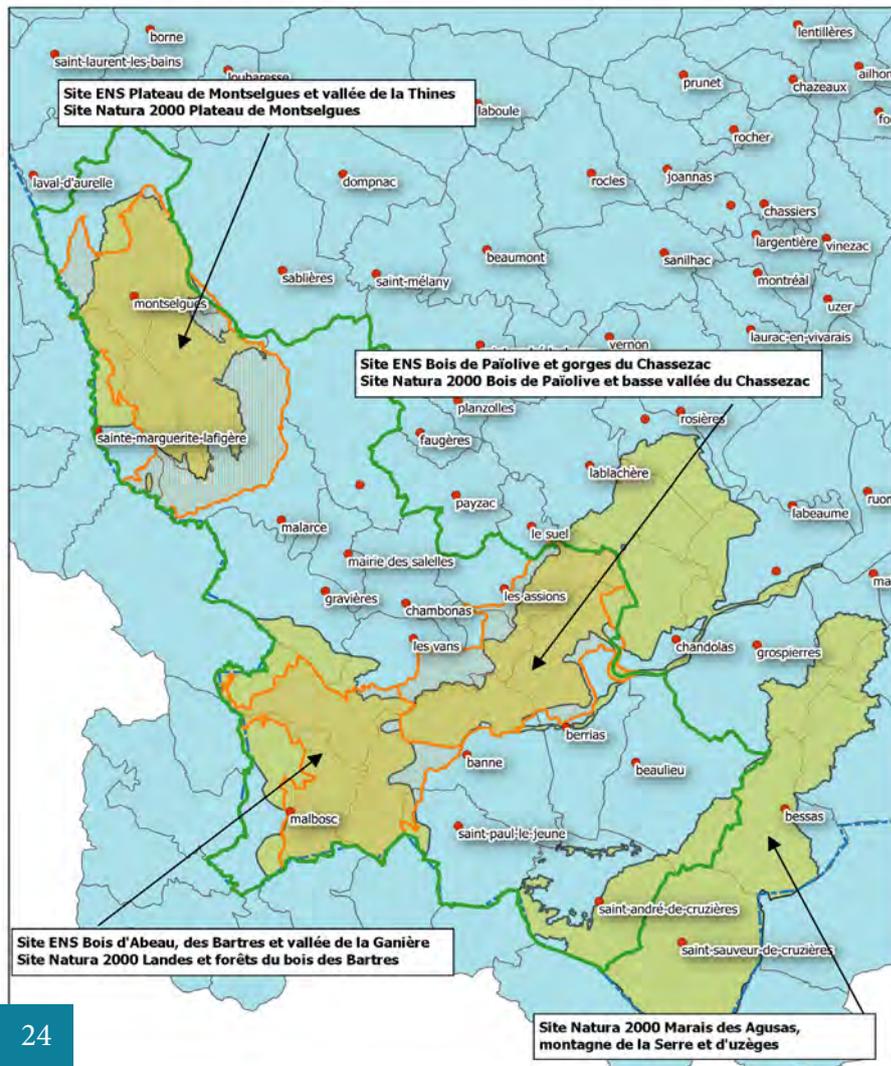
Le service Environnement de la Communauté de communes travaille dans le cadre des programmes Natura 2000 et espaces naturels sensibles (ENS) du territoire Pays des Vans en Cévennes (voir carte ci-dessous).

Ses missions ?

- Mettre en place des actions de gestion des milieux naturels protégés et des espèces dans le cadre des programmes Natura2000 et ENS tels que la plantation de pins de Salzmann.
- Mettre en place des suivis d'espèces pour mieux comprendre les dynamiques de populations et développer des actions de préservation. Par exemple par le suivi des gîtes à chauve-souris (voir exemple ci-dessous).
- Accompagner les porteurs de projets sur les sites Natura2000 et assurer l'animation du site via les comités de pilotage.
- Faire découvrir les richesses environnementales locales au plus grand nombre via des sorties, des animations ou encore des conférences. Les écoles et les centres de loisirs du territoire participent régulièrement à des sorties. En 2021, plusieurs événements ont eu lieu : des expositions dans le cadre du cycle « Leau tout un trésor », des conférences à la rencontre des reptiles, des « Balades crépusculaires » pour découvrir le ciel étoilé et tant d'autres encore !

Répartition des sites ENS et Natura 2000 sur le territoire de la CCPVC

- Territoire de la communauté de communes
- Sites ENS gérés par la CCPVC
- Site Natura2000 gérés par la CCPVC



Pour ne rien louper des événements, suivez nos pages Facebook et Illiwap !

Contacts

espacesnaturels@cdc-vansencevennes.fr
ou
environnement@cdc-vansencevennes.fr

Un exemple de suivi d'espèces en 2021

Sur les 35 espèces de Chauves-souris observées en France, plus d'une vingtaine sont présentes en Ardèche. Parmi elles, on recense notamment le petit Rhinolophe. Durant l'été, les femelles se regroupent pour mettre bas et allaiter leur unique petit de l'année dans les greniers des maisons. Menacées à cause de la fermeture des combles des maisons les populations diminuent. Aussi un inventaire réalisé en 2021 par le service a permis de recenser 18 gîtes avec une présence avérée de petit rhinolophe soit 200 individus. Les propriétaires ont été sensibilisés à la présence de cette espèce et certains se sont engagés dans la préservation de ces gîtes par la signature d'une convention refuge Chauves-Souris avec la collectivité.

Petit Rhinolophe © Gérard-Issartel



L'école verte

Le service Environnement porte un projet pédagogique intitulé « École verte ». Ce projet s'adresse à l'ensemble des écoles du territoire et propose d'accompagner des projets pédagogiques annuels (durée de 4 à 6 mois) sur le thème de la biodiversité et des milieux naturels. Il permet à 5 classes de bénéficier de l'intervention sur 4 demi-journées d'un éducateur à l'environnement ainsi qu'une sortie avec un bus.

Durant l'année 2021, les écoles de Banne, Les Vans et Beaulieu ont pu bénéficier de ce projet. Ainsi, les enfants de l'école de Banne (classes de CE2-CM1) ont suivi un projet de découverte des plantes afin de mieux connaître leur diversité et leur fonctionnement. Les enfants de l'école des Vans (classes de CP-CE1 et CE2) ont découvert les oiseaux et plus spécifiquement les rapaces. Et enfin, les enfants des deux classes de l'école de Beaulieu ont travaillé sur un projet de découverte des insectes et de la forêt.

Une vidéo de restitution a été montée par La Maison de l'Image à Aubenas.

Pour voir la vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=GXhNGSVZFEw>



© CdC Pays des Vans en Cévennes



Grand succès pour la Fête du Pin de Salzmänn !

Dimanche 10 octobre, a eu lieu la Fête du Pin de Salzmänn, au pont du Martinet à Malbosc. Cette belle journée organisée par le service Environnement avait pour but de faire connaître le pin de Salzmänn (essence forestière rare et protégée) ainsi que les enjeux environnementaux autour de la forêt du bois d'Abeau.

De nombreuses activités ludiques étaient proposées : ateliers, balades, spectacles, chorale, conférences ainsi qu'un marché, des jeux et de la grimpe d'arbres tout au long de la journée. Les objectifs de cet événement ont bien été remplis puisque les nombreux participants (presque 200 personnes !) étaient en quête de connaissance sur ce sujet et plus largement sur la forêt. Merci à tous d'être venus !

© CdC Pays des Vans en Cévennes



© CdC Pays Beaume-Drobie

Les écocardes sensibilisent la population !

Comme chaque été, les écocardes étaient présents en 2021 dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles assurée par les deux Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes (pour le Bois de Païolive et la Basse Vallée du Chassezac) et du Pays Beaume-Drobie (pour les Vallées de la Beaume et de la Drobie).

Leurs missions ? Accueillir et informer les personnes qui profitent de ces espaces naturels pour de belles expériences estivales. Leur objectif principal est de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel, à la fragilité des milieux due à la fréquentation, à la ressource en eau et encourager à adopter un comportement écoresponsable. La sensibilisation se fait à travers le maraudage en allant à la rencontre du public au bord de l'eau ou sur les sentiers de randonnée mais aussi par des animations nature via un stand et de petits événements. De plus, ils suivent la fréquentation touristique par des comptages, assurent une veille écologique et recensent les éventuelles pollutions et nuisances (petits barrages, feux, déchets, camping sauvage, etc.). Ils font également le nettoyage de certaines plages et sites touristiques.



© CdC Pays des Vans en Cévennes

Visite de la Ministre de la Transition écologique à la forêt communale de Malbosc

Jeudi 26 août 2021, Mme Pompili, Ministre de la Transition écologique, accueillie par les élus du Pays des Vans en Cévennes, est venue visiter la forêt communale de Malbosc. Cette forêt est située au cœur d'un site Natura 2000 / Espaces naturels sensibles (ENS) que gère la Communauté de communes et a fait l'objet d'un financement du Groupe La Poste afin de réaliser des reboisements en pin de Salzmänn. Ce mécénat est le premier dans son genre et il a permis de construire le nouveau label bas carbone. La ministre a eu le plaisir de replanter un pin de Salzmänn pour l'occasion !



DÉCHETS MÉNAGERS ET TRI SÉLECTIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2021...

© CdC-Pays des Vans en Cévennes

DÉCHETS MÉNAGERS ET TRI SÉLECTIF

Le service de gestion des déchets assure la collecte quotidienne des déchets ménagers et assimilés, ordures ménagères et multi matériaux (tri sélectif). Composé d'une équipe de 6 à 11 agents en fonction de la saisonnalité, il collecte les 15 communes et quelques 350 points de regroupements de bacs du territoire.

Un nouveau camion de collecte !

Jeudi 9 décembre 2021, la Communauté de communes a reçu un nouveau camion de collecte des déchets. Engagée dans une démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive - voir p.23), elle élargit son engagement auprès de ses services. Ce nouveau camion de 19 tonnes de marque Renault Trucks pour le châssis et Semat pour la benne, allie performance et économie d'énergie grâce à son système éco pompe haute performance permettant durant la phase de collecte des économies de carburant et la réduction des émissions de gaz polluant. Etaient réunis pour l'occasion, le Président et le Vice-Président de la Communauté de communes, les représentants Renault et Semat et les agents du service collecte.

Chiffres clefs

En 2020, 2485 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées et 616 tonnes d'emballages et papiers (tri sélectif). Ces déchets sont transférés au Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Menagères de la Basse Ardèche (SICTOBA) qui assure le traitement des déchets.



© CdC Pays des Vans en Cévennes

Contact

directiontechnique@cdc-vansencevennes.fr



© CdC Pays des Vans en Cévennes

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle la conformité et le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. L'agent de la collectivité intervient dans le cadre des installations neuves et réhabilitées ou dans le cadre d'une vente immobilière. Le SPANC est assuré en régie dans 12 communes du territoire. Banne, Beaulieu et Saint-André-de-Cruzières sont les seules communes concernées par le SPANC du SEBA (Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche). Les démarches pour ces communes sont à voir directement sur le site du SEBA.

Chiffres clefs

Entre août et décembre 2020, le service a effectué :

- 76 contrôles de l'existant (diagnostics normaux + intervention dans le cadre de transaction immobilière)
- 63 contrôles de conception (neuf et réhabilitation)
- 20 contrôles de bonne exécution (neuf et réhabilitation).

En 2021

- 136 contrôles de l'existant (diagnostics normaux + intervention dans le cadre de transaction immobilière)
- 78 contrôles de conception (neuf et réhabilitation)
- 36 contrôles de bonne exécution (neuf et réhabilitation).

Contact

spanc@cdc-vansencevennes.fr

LES PETITES ANNONCES

Vous avez besoin d'un mode de transport ?

La Communauté de communes vous propose de louer des vélos à assistance électrique ! Des critères d'attribution ont été définis, en privilégiant les trajets domicile-travail, les personnes sans véhicule et les jeunes à partir de 16 ans ou en recherche d'emploi. Les tarifs sont de 70€ pour 2 mois et 180€ pour 6 mois.

Pour votre dossier de demande, veuillez contacter ou vous présenter au secrétariat de la Communauté de Communes :

04.75.37.41.22 - accueil@cdc-vansencevennes.fr.



© AMC7

Vous cherchez un espace pour travailler ?

La Communauté de communes vous propose un espace de travail partagé au 28 rue du Temple, aux Vans.

Tarifs : à partir de 90€ /mois - 30€/semaine - 10€/jour

Pour toute demande, contactez-nous :

04.75.37.41.22 - habitat@cdc-vansencevennes.fr.



© CdC Pays des Vans en Cévennes

Vous souhaitez rénover votre habitat ?

Depuis juin 2018, la Communauté de communes a lancé son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Issue d'une enquête de 2016 soulignant les problématiques de précarité énergétique, d'habitat indigne et d'adaptation nécessaire aux besoins des publics spécifiques (personnes âgées, saisonniers...) particulièrement présentes sur le territoire, l'OPAH permet aux propriétaires occupants ou bailleurs de recevoir des aides pour rénover leurs logements. À ce jour, plus de 100 dossiers ont été instruits. Ces travaux ont généré plus de 2M€ de travaux et 1M€ de subventions apportées aux propriétaires. Les entreprises intervenantes sur les travaux doivent impérativement être labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour obtenir des informations et bénéficier du montage gratuit de votre dossier :

- Contactez SoliHa Ardèche au 04 75 29 51 35 OU
- Rendez-vous aux permanences de SoliHa tous les lundis de 9h30 à 12h30 à l'espace de travail partagé, au 28 rue du Temple, 07140 LES VANS. **Uniquement sur rendez-vous.**



© CdC Pays des Vans en Cévennes

Vous avez un nid de frelon asiatique chez vous ?

La Communauté de communes prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec la commune concernée. Informations et procédures à respecter :

1. Vous découvrez un nid de frelons asiatiques dans votre commune (votre propriété, celle d'un voisin ou sur le domaine public).
2. Vous prenez contact avec le référent (un élu communal) via votre mairie, qui se rendra sur place et qui confirmera ou pas la présence d'un nid de frelons asiatiques.
3. Le référent communal se met en relation avec la Communauté de communes qui programme la destruction du nid avec une entreprise spécialisée.

Important : En cas de suspicion de nid de frelons asiatiques, ne cherchez en aucun cas à détruire le nid vous-même, même s'il est de petite taille et gardez une distance de sécurité autour du nid d'au moins 10 mètres.



© Lefrelon.com

Vous souhaitez passer votre BAFA ?

« Passe ton BAFA ! » a pour objectif de soutenir la formation de jeunes animateurs sur le territoire de Pays des Vans en Cévennes.

Destiné aux jeunes de 17 à 25 ans, ce dispositif leur permet de passer le BAFA en une année dans le cadre d'un partenariat avec STAJ Rhône-Alpes.

Aidés financièrement à hauteur de 450 €, les jeunes sont accueillis pour leur stage pratique dans les centres de loisirs locaux « Les Balladins » à Saint-Paul-le-Jeune ou « Revivre » aux Vans.

Contacts

Centre de loisirs « Les Balladins » : 07 57 44 43 19
lesballadins@cdc-vansencevennes.fr

Centre socio-culturel « Revivre » : 04 75 37 76 88
enfants@centresocialrevivre.fr



© « Les Balladins » - CdC Pays des Vans en Cévennes



**Pour ne rien manquer de
notre actualité,
abonnez-vous sur nos pages
Facebook et Illiwap !**



Ou là !

Suivez-nous là !



En 2022, notre site internet va voir le jour !

Suivez-nous pour ne pas louper son arrivée !